

LE CH CHARLES PERRENS PROPOSE DES ALLOCATIONS D'ÉTUDES

AUX ETUDIANTS DES IFSI



Rémunération :
500 € net par mois, dès la signature du contrat.

Conditions :

- ✓ Être en 2^{ème} ou en 3^{ème} année.
- ✓ En contrepartie, l'étudiant allocataire s'engage à travailler dans l'établissement pendant une durée de 1,5 fois le nombre de mensualités perçues

Procédure :

Adresser par mail, à l'attention du Directeur des soins, une lettre de motivation accompagnée d'un CV à l'adresse suivante : recrutement@ch-perrens.fr

N.B. :

- ✓ Après réception de votre courrier, vous serez convoqué pour un entretien (présentiel ou distanciel) avec un cadre supérieur de santé de l'établissement.
- ✓ Tout étudiant allocataire garde la possibilité de postuler pour des vacances ponctuelles d'aide-soignant dans l'établissement.